

**Conseil d'Administration 2025-01**  
**Mercredi 12 février 2025 – Procès-Verbal**

*Le mercredi douze février deux mille vingt-cinq à neuf heures trente minutes, sur convocation du Président en date du seize janvier deux-mille vingt-cinq, s'est réuni 44 rue du Goléron à ANNECY, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, sous la présidence de Monsieur Antoine de MENTHON.*

**ETAIENT PRESENTS :**

**MEMBRES TITULAIRES, REPRESENTANTS DES COMMUNES :**

1. M. Antoine de MENTHON, Maire de Menthon-Saint-Bernard, Président du CDG,
2. Mme Anne BLANC, Conseillère municipale de Beaumont, Vice-présidente du CDG,
3. M. Christophe BOCHATON, Maire-adjoint d'Evian-les-Bains, Vice-président du CDG,
4. M. Didier EVERAERE, Maire-adjoint de Charvonnex,
5. M. Raymond PELLICIER, Maire-adjoint de Poisy,
6. Mme Franca VIVIAND, Maire-adjointe de Cornier,
7. M. Gérard RENUCCI, Maire-adjoint de Frangy,
8. M. Serge BEL, Maire de Messery,

**MEMBRES EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR :**

1. M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE
2. Mme Véronique BOUCLIER, Conseillère municipale déléguée de Bonneville, Vice-présidente du CDG, a donné pouvoir à Mme BLANC,
3. M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, a donné pouvoir à M. de MENTHON,
4. M. Jacques DALEX, Maire de Faverges-Seythenex, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI
5. Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donné pouvoir à M. BEL,
6. Mme Mireille MARTEL, Maire-adjointe les Gets, donné pouvoir à M. BOCHATON,
7. M. Henri CHAUMONTET, Maire de Groisy, a donné pouvoir à M. PELLICIER,
8. M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller Communautaire CC Pays Evian Vallée d'Abondance, ayant donné procuration à Mme VIVIAND,

**MEMBRES TITULAIRES ABSENTS :**

1. M. Gérard FOURNIER-BIDOZ, Président CC des Vallées de Thônes,
2. M. Pierre BIBOLLET, Maire de Thônes,
3. M. Jean-Marc BOUCHET, Maire de Villy-le-Bouveret,
4. M. Jean-Philippe MAS, Conseiller départemental du canton de Cluses,
5. M. Dominique PUTHOD, Conseiller départemental du canton d'Annecy 2,
6. Mme Maryline BOUCHÉ, Maire-adjointe d'Annemasse,
7. Mme Valérie GONZO-MASSOL, Vice-Présidente CA du SDIS 74,
8. M. Roland LOMBARD, Conseil d'Administration du SDIS 74,
9. M. François ASTORG, Maire d'Annecy,
10. M. DESAIRE Emmanuel, Maire-adjoint de Groisy,
11. Mme Marie-Luce PERDRIX, Maire de Gruffy,
12. M. Christophe FOURNIER, Maire de Glières-Val-de Borne,
13. Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire
14. Mme Charlotte DEMARCHI, Maire-adjointe Chamonix Mont Blanc,

**PERSONNES INVITEES :**

Mme Valérie BOUVIER, Directrice du Centre de Gestion 74,  
M. Nicolas LANFROY, Directeur Adjoint du Centre de Gestion 74,  
Mme Amélie GUILLOU, Directrice Financière du Centre de Gestion 74,  
Mme Gaëlle LE DOUJET-DESPERTS, Payeur Départementale, excusée.

QUORUM : 30/2 = 15

Présents : 8 + 8 pouvoirs

Votants : 16

# Ordre du jour

**Mercredi 12 février 2025**

**2025-01-01– FINANCES** – Modification AP/CP ZAC Pré Billy (Budget 2025)

**2025-01-02– FINANCES** – Budget Primitif 2025

**2025-01-03– MARCHÉS PUBLICS** – Lancement d’une consultation pour la mise en place d’un contrat d’assurance de protection sociale complémentaire santé

**2025-01-04– MARCHÉS PUBLICS** – Lancement d’un marché d’acquisition et autorisation de cession de véhicules

**2025-01-05– ADMINISTRATION GENERALE** – Avis du conseil d’administration sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Comité social territorial et de la formation spécialisée

## **Points divers :**

- Dispositif « Emploi et vous » de Radio Mont Blanc

*Après avoir procédé à l'appel et fait état des pouvoirs, Monsieur le Président a constaté que le quorum est atteint. Il a ouvert la séance à 09h30 et a désigné Madame BLANC comme secrétaire de séance.*

#### **APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 13 DECEMBRE 2024**

*Le procès-verbal a été transmis aux membres du Conseil d'Administration avec l'ordre du jour et la convocation. Monsieur le Président demande aux membres du Conseil d'Administration s'ils ont des remarques. En l'absence de remarques, le procès-verbal est adopté à l'unanimité.*

*En début de séance Monsieur le Président souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration pour cette première séance dans le nouveau bâtiment de Pré Billy.*

*M. le Président fait un retour sur les différents points passés et à venir :*

- Accueil des agents le vendredi 31 janvier en compagnie de M. Xavier OSTERNEAU, Maire délégué de PRINGY.*
- Grandes phases du chantier,*
- Journées portes ouvertes,*
- Journée pour les entreprises,*
- Inauguration avec le CD74 et M. le Préfet.*

#### **2025-01-01 – FINANCES** – Modification AP/CP ZAC Pré Billy (Budget 2025)

**Vu** la délibération n°2022-01-01 du 28 janvier 2022 relative à la création d'un AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),

**Vu** la délibération n°2022-02-13 du 1<sup>er</sup> avril 2022 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),

**Vu** la délibération n°2022-04-41 du 20 octobre 2022 relative à la modification de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2022),

**Vu** la délibération n°2023-01-02 du 19 janvier 2023 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2023),

**Vu** la délibération n°2024-01-03 du 25 janvier 2024 relative à la révision de l'AP/CP ZAC de Pré Billy (Budget 2024),

**Vu** l'avis de la commission finances,

**Considérant** le principe d'annualité budgétaire dont la procédure des AP/CP constitue une dérogation permettant d'améliorer la visibilité financière des engagements de l'établissement,

**Considérant** le vote du budget primitif du CDG74 lors de la réunion du conseil d'administration du 12 février 2025,

**Considérant** l'avancement des travaux,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la procédure d'autorisations de programme (AP) / crédits de paiement (CP) vise à planifier la mise en

œuvre d'investissements sur le plan financier qui vont se dérouler sur plusieurs exercices budgétaires. Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Dans le cadre de l'acquisition d'un bâtiment en VEFA et de la réalisation de ses aménagements intérieurs, une autorisation de programme (AP) / crédits de paiement (CP) avait été mise en place en 2022. Compte tenu de la livraison de l'ouvrage et de l'avancement des travaux d'aménagements intérieurs, il convient de revoir la répartition des crédits de paiements sur les différents exercices.

Le montant de l'AP a été voté à 9 639 516,50 € HT soit 11 567 419,80 € TTC.

À la vue de la réalisation des crédits de paiement des exercices 2022, 2023 et 2024, la répartition à venir des CP est estimée selon le tableau suivant :

Montant de l'AP	CP 2022	CP 2023	CP 2024	CP 2025
<b>11 567 419,80 €</b>	4 804 819,45 €	2 501 618,77 €	2 411 680,28 €	1 849 301,30 €

Le financement de l'opération serait assuré de la manière suivante :

<b>Montant globale de l'AP</b>	<b>11 567 419,80 €</b>
Revente MFPT (1er et 2ème étage) - promesse de vente	1 930 501,93 €
Revente RDC (service emploi)	276 526,50 €
Revente Salle des conférences	110 000,00 €
Revente PST	606 000,00 €
Subventions	866 000,00 €
FCTVA	1 897 519,54 €
Emprunt	3 596 000,00 €
Fonds propres	2 284 871,83 €

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**ADOpte** la modification de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement pour l'opération ZAC de Pré Billy telles que présentées ci-dessus,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière, nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Vu** le code général des collectivités territoriales,

**Vu** le décret n°85-643 du 26 juin 1985 relatif aux centres de gestion, notamment son article 27,

**Vu** la délibération n°2024-06-48 en date du 13 décembre 2024, prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, présente aux membres du Conseil d'Administration les orientations budgétaires pour 2025 et les commentaires relatifs aux différents chapitres budgétaires du projet de budget primitif 2025.

Monsieur le Président rappelle qu'en janvier 2025, les services du Centre de gestion ont investi les nouveaux locaux du Pré Billy à Annecy et qu'ainsi le budget 2025 verra la fin des aménagements du nouveau siège du CDG74 dont l'exécution budgétaire a débuté en 2022. Inscrits dans le cadre d'une autorisation de programme, les crédits de paiement 2025 ont été estimés à 1.849.301,30 € auxquels s'ajoutent les restes à réaliser 2024.

Quelques autres dépenses de la section d'investissement sont à préciser comme des dépenses liées au renouvellement de la flotte automobile et à l'informatique avec l'acquisition de postes portables. La dépense d'investissement la plus notable concerne les remboursements par anticipation des 2 prêts relais pris pour l'opération du Pré Billy pour la somme de 3.800.000,00 €. 2025 sera également l'année de la première échéance de l'emprunt principal pour la somme de 143.840,00 €.

Le financement de ces dépenses est assuré par un report de crédits de la section d'investissement non consommés en 2024 (2.202.004,11 €) ; le virement, non réalisé en 2024, d'une partie de l'excédent de la section de fonctionnement (2.384.149,64 €), la réception du FCTVA de 2023 pour 460.000,00 €, le solde de la subvention du conseil départemental (216 500 €), et enfin les ventes du PST et de la MFPT pour 2.822.028,43 €. La section d'investissement sera ainsi votée en suréquilibre.

En section de fonctionnement, les charges à caractère général sont en légère baisse par rapport à 2024 compte tenu des dépenses effectuées en 2024 pour l'aménagement des locaux du Pré Billy (assurance dommage ouvrage, prestataire d'accompagnement au changement...). Les autres dépenses du chapitre 011 sont contenues au même niveau que les années précédentes dans une démarche de prudence budgétaire.

Les charges de personnel progressent de 1.33% en prenant en compte les augmentations d'échelon et de grade et une somme de 80.000,00 € pour la revalorisation du régime indemnitaire. Les effectifs seront maintenus à isopérimètre permettant de contenir cette dépense.

Le prévisionnel sur les AGDI a été réévalué par rapport au réalisé 2024, soit 1,1 million d'euros.

Les charges de gestion courante sont en baisse du fait de la suspension de la dépense liée à l'open data.

Les autres dépenses de ce chapitre restent contenues à un niveau similaire à l'année 2024.

Les charges financières augmentent du fait du cumul des intérêts du prêt principal et des 2 prêts relais.

A noter que les opérations d'ordre évoluent sensiblement avec le début de l'amortissement de la partie VEFA de l'opération de Pré Billy ; il conviendra lors du budget supplémentaire de préciser cette somme avec les amortissements des aménagements et du mobilier acquis pour l'opération.

Les prévisions de recettes des produits des activités augmentent par rapport au budget 2024 avec +4,74% pour les seuls produits des activités car le CDG bénéficie toujours de l'évolution de l'assiette de l'ensemble des cotisations (hausse du point d'indice). Les activités facultatives sont elles aussi maintenues à un bon niveau. Les recettes de fonctionnement sont ainsi en hausse de 6,34% par rapport au budget 2024 hors résultat reporté.

Le projet de budget 2025 se compose des chapitres suivants :

### Section de fonctionnement :

#### Dépenses – Chapitres

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		
011	Charges à caractère général	1 409 388,80
012	Charges de personnel et frais assimilés	6 250 000,00
014	Atténuations de produits	0,00
65	Autres charges de gestion courante	185 125,00
66	Charges financières	97 098,21
67	Charges exceptionnelles	3 000,00
68	Dotations aux provisions semi-budgétaires	0,00
023	Virement à la section d'investissement	2 384 149,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	539 375,00
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>		<b>10 868 136,65</b>

#### Recettes – Chapitres

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		
70	Produits des services du domaine et ventes diverses	8 105 838,00
74	Dotations et Participations	221 800,00
75	Autres produits de gestion courante	520,00
77	Produits exceptionnels	3 000,00
013	Atténuations de charges	117 500,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 478,65
002	Excédent de fonctionnement reporté	2 400 000,00
<b>Total recettes de fonctionnement</b>		<b>10 868 136,65</b>

## Section d'investissement :

### Dépenses – Chapitres

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		
16	Emprunts et dettes assimilées	3 943 840,00
20	Immobilisations incorporelles	24 280,00
21	Immobilisations corporelles	165 509,60
23	Immobilisations en cours	1 849 301,30
27	Autres immobilisations financières	0,00
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	19 478,65
	<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>6 002 409,55</b>

### Recettes – Chapitres

RECETTES D'INVESTISSEMENT		
10	Dotations fonds divers et réserves	460 000,00
13	Subventions d'investissement	433 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
23	Immobilisations en cours	40 000,00
021	Virement de la section de fonctionnement	2 384 149,64
024	Produits des cessions d'immobilisation	2 822 028,43
040	Opérations d'ordre de transfert entre section	539 375,00
001	Excédent d'investissement reporté	2 202 004,11
	<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>8 880 557,18</b>

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** le budget primitif présenté par Monsieur le Président pour l'exercice 2025,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG74, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**20245-01-03 – MARCHÉS PUBLICS** – Lancement d'une consultation pour la mise en place d'un contrat d'assurance de protection sociale complémentaire santé

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

**Vu** le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents,

**Vu** l'ordonnance N°2021-175 du 17 février 2021, plaçant la couverture des risques prévoyance et santé des agents au premier plan de la responsabilité des employeurs publics territoriaux et qui impose aux centres de gestion de conclure, pour le compte des collectivités territoriales et établissements publics de leur ressort des conventions de participation en matière de prévoyance et de santé,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le Code des Assurances,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents ;

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence au CDG pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et des établissements qui le demandent.

Monsieur le Président rappelle que le CDG74 a mis en place, dans le cadre du marché n°2019-01 un contrat groupe prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou accident). Cette convention de participation pour le risque prévoyance à destination des collectivités et établissements du département lui ayant donné mandat était conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a fait l'objet d'un avenant afin de le prolonger d'une année jusqu'au 31 décembre 2026 au regard de l'incertitude du contexte législatif et réglementaire.

Le CDG74 doit désormais, pour répondre à ses obligations réglementaires, se doter d'un contrat d'assurance de protection sociale complémentaire santé à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de la construction du cahier des charges et de mise en place de ce contrat, le CDG74 va faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (devis en cours) afin d'accompagner les services sur ce dossier d'importance, nécessitant une démarche experte.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le CDG74 à lancer un appel à concurrence pour un marché d'assurance de protection sociale complémentaire santé pour une durée de 5 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Il est enfin précisé que l'accompagnement de l'AMO concernera également le suivi du contrat sur la période afin de sécuriser son exécution notamment en cas d'évolutions réglementaires impactant le contrat, de dérives de la sinistralité et/ou de manquements de l'assureur.

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** le CDG74 à lancer une consultation pour la mise en place d'un contrat d'assurance de protection sociale complémentaire santé,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**Vu** le Code de la commande publique,

**Vu** le Code des Assurances,

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, rappelle aux membres du Conseil d'Administration que depuis le décret n°2011-1474 paru le 10 novembre 2011 les employeurs publics ont la possibilité de contribuer financièrement à des contrats d'assurances destinés à couvrir le risque santé et/ou le risque prévoyance de leurs agents ;

Les articles 25 et 88-2 de la loi du 26 janvier 1984 donnent compétence au CDG pour organiser une mise en concurrence et souscrire ces contrats pour le compte des collectivités et des établissements qui le demandent.

Monsieur le Président rappelle que le CDG74 a mis en place, dans le cadre du marché n°2019-01 un contrat groupe prévoyance (incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou accident). Cette convention de participation pour le risque prévoyance à destination des collectivités et établissements du département lui ayant donné mandat était conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle a fait l'objet d'un avenant afin de le prolonger d'une année jusqu'au 31 décembre 2026 au regard de l'incertitude du contexte législatif et réglementaire.

Le CDG74 doit désormais, pour répondre à ses obligations réglementaires, se doter d'un contrat d'assurance de protection sociale complémentaire santé\_à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, pour les frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident).

Monsieur le Président indique que, dans le cadre de la construction du cahier des charges et de mise en place de ce contrat, le CDG74 va faire appel à un assistant à maîtrise d'ouvrage (devis en cours) afin d'accompagner les services sur ce dossier d'importance, nécessitant une démarche experte.

Il est donc proposé au Conseil d'Administration d'autoriser le CDG74 à lancer un appel à concurrence pour un marché d'assurance de protection sociale complémentaire santé pour une durée de 5 ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2026

Il est enfin précisé que l'accompagnement de l'AMO concernera également le suivi du contrat sur la période afin de sécuriser son exécution notamment en cas d'évolutions réglementaires impactant le contrat, de dérives de la sinistralité et/ou de manquements de l'assureur.

### ***Le Conseil d'Administration,***

*Oui l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** le CDG74 à lancer une consultation pour la mise en place d'un contrat d'assurance de protection sociale complémentaire santé,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2025-01-04– MARCHÉS PUBLICS** – Lancement d'un marché d'acquisition et autorisation de cession de véhicules

**Vu** le code de la commande publique et notamment son article L 2123-1.

Monsieur Antoine de MENTHON, Président du CDG74, propose au Conseil d'Administration de lancer un marché public afin de procéder au renouvellement régulier de la flotte automobile du CDG74.

La flotte automobile du CDG74 est composée de 30 véhicules utilisés par tous les agents du CDG74 en particulier les agents itinérants.

Afin de limiter le coût d'entretien de ces véhicules et de maintenir le parc automobile dans un bon état, les véhicules amortis et ayant plus de 6 ans sont renouvelés régulièrement.

Pour 2025, suite à des reports de ventes, il est prévu d'acquérir 3 véhicules et de vendre un maximum de 5 véhicules, dont certains correspondent à des remplacements de 2024 :

- 9731ZR74 – Renault Clio III Gasoil – date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 26/03/2009
- DV-130-PF – Peugeot 208 Essence – date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 09/09/2015
- ER-558-GM - Renault Megane IV essence - date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 16/10/2017
- EE-289-MB – Toyota Yaris essence – date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 08/08/2016
- EE-413-MB – Toyota Yaris essence – date de 1<sup>ère</sup> mise en circulation : 08/08/2016

La vente des véhicules remplacés permettra de diminuer le coût d'acquisition. Cette vente se fera sur la plate-forme de vente aux enchères des Domaines qui permet de respecter les principes de neutralité et d'égalité lors de la vente de véhicules et matériels.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**AUTORISE** le CDG74 à lancer un marché à procédure adaptée afin de procéder au remplacement des véhicules légers et de vendre 5 véhicules en 2025, ventes qui seront réalisées sur la plate-forme des Domaines,

**INSCRIT** au budget les sommes nécessaires à la mise en place de cette délibération,

**AUTORISE** Monsieur le Président, ou en cas d'empêchement un vice-président, à signer au nom et pour le compte du CDG, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

**2025-01-05 – ADMINISTRATION GENERALE** – Avis du conseil d'administration sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du Comité social territorial et de la formation spécialisée

**Vu** le Code général de la fonction publique,

**Vu** le décret n°2021-571 du 10 mai 2021 relatif aux comités sociaux territoriaux des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

**Vu** la délibération n°2022-02-21 du 1<sup>er</sup> avril 2022 fixant à 10 le nombre de représentants titulaires du personnel du CST, après consultation des organisations syndicales,

**Vu** la délibération n°2022-04-44 du 20 octobre 2022 instaurant une Formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et de conditions de travail au sein du CST,

**Vu** la délibération n°2024-03-33 en date du 27 juin 2024, portant avis du Conseil d'administration du CDG74 sur la nomination des représentants des collectivités et établissements affiliés au sein du CST et de la formation spécialisée,

**Vu** l'arrêté du Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie n°2024-AG-17 du 04 juillet 2024, portant désignation des représentants des collectivités et établissements au Comité Social territorial,

**Considérant** que les textes ci-dessus prévoient que l'avis des membres du Conseil d'Administration est requis, avant nomination des représentants par arrêté dont le projet est annexé à la présente délibération,

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration que la composition du CST a été fixée par la délibération du 1<sup>er</sup> avril 2022. Il est composé de 10 membres titulaires et de 10 représentants suppléants.

Monsieur le Président explique que la commune d'Allinges n'étant plus rattachée au Comité Social Territorial, il convient de nommer un nouveau représentant des collectivités et établissements parmi les élus issus des collectivités et des établissements employant moins de 50 agents.

***Le Conseil d'Administration,***

*Où l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,*

**EMET** un avis favorable au projet de désignation présenté par le Président du Centre de gestion.

Informe que Mme Jocelyne BOCH sera nommée par Arrêté comme nouveau représentant suppléant conformément à celui présenté lors de la séance.

**Points Divers :**

- Dispositif « *Emploi et vous* » de Radio Mont Blanc

## DECISIONS ET CONVENTIONS PRISES PAR LE PRESIDENT

*Monsieur le Président présente aux membres du Conseil d'Administration la liste des décisions et conventions signées depuis le 13 décembre 2024 par délégation du Conseil d'Administration.  
Le Conseil d'Administration en prend acte.*

*Monsieur le Président annonce que la prochaine réunion du Conseil d'administration est prévue le  
**Jeudi 17 avril 2025 à Pré-Billy.***

Fait à ANNECY, le 17 février 2025

La secrétaire de séance,



**Anne BLANC**  
**1<sup>ère</sup> Vice-Présidente du CDG74**

Le Président du Centre de Gestion de la Haute-Savoie,



**Antoine de MENTHON**

## Compte-rendu des décisions prises et des conventions signées par délégation

### Compte-rendu des décisions prises et des conventions signées par délégation

Monsieur le Président rend compte au Conseil d'Administration des différentes conventions qu'il a signées et décisions prises depuis la réunion du Conseil d'Administration du 12 décembre 2024 (au nombre de **84**), dans le cadre des délégations données par ce dernier, conformément aux délibérations du 12 novembre 2020 :

- 6 conventions relatives au service archives, (AR)
- 2 conventions relatives au service Aide au Retour à l'Emploi, (ARE)
- 4 conventions relatives à la Direction Générale, (DG)
- 1 convention relative au service Mise à disposition (MAD)
- 17 conventions relatives au service la Prévention (PSC)
- 15 conventions relatives au service Secrétaire de Mairie Itinérant (SMI)
- 2 conventions relatives au service Conseil en organisation, (CAOT)
- 35 Conventions relatives au service Paye à façon (PAYE)
- 1 convention relative au service Tutorat, (TUTO)
- 1 convention relative au service Prévention (MED)

<b>LES CONVENTIONS</b>			
N° convention	Signataire	Objet	Date signature
<b>CONSEIL EN ORGANISATION-CAOT</b>			
2025-CAOT-01	MAIRIE DU BOUCHET MONT CHARVIN		16/01/2025
2025-CAOT-02	MAIRIE DE MEGEVE		16/01/2025
<b>AIDE RETOUR A L'EMPLOI-ARE</b>			
2024-ARE-13	MAIRIE DE BLOYE		30/12/2024
2024-ARE-14	MAIRIE D'ELOISE		02/01/2025
<b>ARCHIVES-AR</b>			
2024-AR-36	MAIRIE DE SAINT GERVAIS LES BAINS		12/12/2024
2024-AR-37	MAIRIE DE SAINT JEOIRE EN FAUCIGNY		25/11/2024
2024-AR-38	SILA - SI DU LAC D'ANNECY		25/11/2024
2024-AR-39	MAIRIE DE VILLARD SUR BOEGE		25/11/2024
2024-AR-42	MAIRIE DE VIUZ-EN -SALLAZ		20/12/2024
2024-AR-43	MAIRIE DE VILLE EN SALLAZ		20/12/2024
<b>DIRECTION GENERALE-DG</b>			
2024-DG-10	ANNEMASSE		10/01/2025
2024-DG-14	DEVELOPPEMENT COMPETENCES FORMATION		14/12/2024
2025-DG-01	AUTRE COLLECTIVITE		08/01/2025
2025-DG-02	AUTRE COLLECTIVITE		14/01/2025
<b>MISE A DISPOSITION -MAD</b>			
2024-MAD-33	MAIRIE DE VALLIERES		24/12/2024
<b>PARTICIPATION PREVOYANCE -PSC</b>			
2024-PSC-004	MAIRIE DE REIGNIER ESERY		26/12/2024
2024-PSC-005	MAIRIE DE PASSY		26/12/2024
2024-PSC-006	CDC RUMILLY TERRE DE SAVOIE		26/12/2024
2024-PSC-007	MAIRIE DE PRAZ SUR ARLY		26/12/2024
2024-PSC-008	MAIRIE DE VILLY LE PELLOUX		26/12/2024
2024-PSC-009	GLCT DES TRANSPORTS PUBLICS TRANSFRONTALIERS		26/12/2024
2024-PSC-010	MAIRIE DE BONNE		26/12/2024
2024-PSC-011	MAIRIE DE COPPONEX		26/12/2024
2024-PSC-012	MAIRIE DE MONT-SAXONNEX		26/12/2024
2024-PSC-013	MAIRIE DE SAINT EUSEBE		26/12/2024
2024-PSC-014	MAIRIE DE MIEUSSY		26/12/2024
2024-PSC-015	MAIRIE DE CHAMONIX MONT BLANC		26/12/2024

2024-PSC-016	MAIRIE DE GRUFFY	26/12/2024
2024-PSC-017	SEMI S. ECOLE MAT. INTERCO. GRUFFY-ALLEVES-MURES	26/12/2024
2024-PSC-018	MAIRIE DE CUSY	26/12/2024
2024-PSC-019	SI PRESCOLARISATION SIPRES	26/12/2024
2024-PSC-020	MAIRIE DE CONTAMINE SUR ARVE	26/12/2024
<b>SECRETAIRE DE MAIRIE ITINERANT-SMI</b>		
2024-SMI-036- BIS	MAIRIE DE CONTAMINES MONTJOIE	30/12/2024
2025-SMI-001-	MAIRIE DE CORDON	07/01/2025
2025-SMI-002	MAIRIE DE VIUZ LA CHIESAZ	10/01/2025
2025-SMI-003	SIAC - SI AMENAGEMENT DU CHABLAIS	03/02/2025
2025-SMI-004	MAIRIE DE BOGEVE	06/01/2025
2025-SMI-005	MAIRIE DE FRANGY	09/01/2025
2025-SMI-006-	MAIRIE DE GAILLARD	06/01/2025
2025-SMI-007	MAIRIE DE LA TOUR	06/01/2025
2025-SMI-009	MAIRIE DU GRAND BORNAND	06/01/2025
2025-SMI-010	MAIRIE DE MIEUSSY	07/01/2025
2025-SMI-011	MAIRIE DE MONNETIER MORNEX	07/01/2025
2025-SMI-012	MAIRIE DE THYEZ	06/01/2025
2025-SMI-013	MAIRIE D' ANTHY SUR LEMAN	06/01/2025
2025-SMI-014	MAIRIE D' ARCHAMPS	19/01/2025
2025-SMI-015	MAIRIE DE FETERNES	16/01/2025

<b>TUTORAT -TUTO</b>		
2025-TUTO-01	MAIRIE DE MORILLON	10/01/2025

<b>PREVENTION -MED</b>		
2025-MED-001	CD VAL DE MARNE / VV GUEBRIANT	09/12/2024
<b>PAYE A FACON -PAYE</b>		
2025-PAYE-09	MAIRIE DE CONTAMINE SARZIN	06/01/2025
2025-PAYE-01	MAIRIE D' ALEX	24/12/2024
2025-PAYE-02	MAIRIE D' ANDILLY	24/12/2024
2025-PAYE-04	MAIRIE D' ARMOY	07/01/2025
2025-PAYE-05	MAIRIE D' ARVE ET SALEVE	13/01/2025
2025-PAYE-06	MAIRIE DE CERNEX	07/01/2025
2025-paye-07	MAIRIE DE CHAVANNAZ	09/01/2025
2025-PAYE-08	MAIRIE DE COLLONGES SOUS SALEVE	07/01/2025
2025-PAYE-10	MAIRIE DE CREMPIGNY BONNEGUETE	07/01/2025
2025-PAYE-12	MAIRIE DE DOUSSARD	06/01/2025
2025-PAYE-13	MAIRIE DE DUNGT	30/12/2024
2025-PAYE-14	EHPAD DU PAYS D'ALBY	07/01/2025
2025-PAYE-15	MAIRIE DU GRAND BORNAND	06/01/2025
2025-PAYE-16	MAIRIE D' HERY SUR ALBY	06/01/2025
2025-PAYE-17	MAIRIE DE LA FORCLAZ	30/12/2024
2025-PAYE-18	MAIRIE DE LESCHAUX	20/01/2025
2025-PAYE-20	MAIRIE DE MARLIOZ	09/01/2025
2025-PAYE-22	MAIRIE DE MEILLERIE	02/01/2025
2025-PAYE-25	MAIRIE DE MORILLON	06/01/2025
2025-PAYE-27	MAIRIE D'ORCIER	03/01/2025
2025-paye-28	PÔLE MÉTROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANÇAIS	17/01/2025
2025-PAYE-29	MAIRIE DE SAINT LAURENT	07/01/2025
2025-PAYE-30	MAIRIE DE SAINT SIXT	02/01/2025
2025-PAYE-31	MAIRIE DE SCIONZIER	02/01/2025

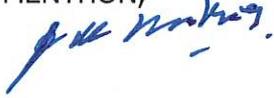
2025-PAYE-32	CCAS DE SCIONZIER	02/01/2025
2025-PAYE-41	SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DU GENEVOIS – SMAG	18/12/2024
2025-PAYE-42	SYDEVAL	31/12/2024
2025-PAYE-43	SYNDICAT MIXTE DU SALEVE	07/01/2025
2025-PAYE-44	SYR'USSES - SYNDICAT DE RIVIERES LES USSES	07/01/2025
2025-PAYE-45	MAIRIE DE VEYRIER DU LAC	13/01/2025
2025-PAYE-46	MAIRIE DE VILLY LE BOUVERET	07/01/2025
2025-PAYE-47	MAIRIE DE VOUGY	21/01/2025
2025-PAYE-48	MAIRIE DE MIEUSSY	31/12/2024
2025-PAYE-49	MAIRIE DE FRANGY	07/01/2025
2025-PAYE-34	SE2A- SYNDICAT D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT DES ARAVIS - ANCIENNEMENT SADA	09/01/2025

# CONSEIL D'ADMINISTRATION du CDG 74

Le Mercredi 12 février 2025, salle des conseils, CDG74 (74010)  
La séance est levée à 12h00

## Signatures :

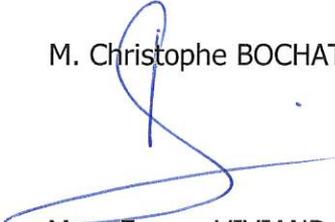
M. Antoine de MENTHON,



Mme Anne BLANC,



M. Christophe BOCHATON,



M. Raymond PELLICIER,



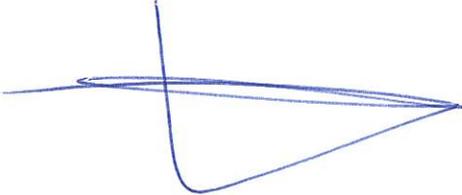
Mme Franca VIVIAND,



M. Gérard RENUCCI,



M. Serge BEL,



M. Didier EVERAERE,



## Pouvoirs :

Mme Véronique BOUCLIER, ayant donnée pouvoir à Mme BLANC

M. Henri CARELLI, Maire de Lovagny, ayant donné pouvoir à M. EVERAERE

M. Didier THEVENET, Maire de la Clusaz, ayant donné pouvoir à M. de MENTHON

M. Jacques DALEX, Maire de FAVERGES-SEYTHENEX, ayant donné pouvoir à M. RENUCCI

Mme Chantal VANNSON, Maire de Marnaz, ayant donnée pouvoir à M. BEL

Mme MARTEL, Maire-adjointe des GETS, ayant donnée pouvoir à M. BOCHATON

M. Christophe FOURNIER, Maire de GLIERES-VAL-DE-BORNE, ayant donné pouvoir à Non attribué

M. Henri CHAUMONTET, Maire de GROISY, ayant donnée pouvoir à M. PELISSIER  
.....  
M. Jacques GRANDCHAMP, Conseiller communautaire CCPEVA, ayant donné pouvoir à .....  
Mme VIVIAND  
Mme Claudine FAUDOT, Conseillère communautaire Thonon-Agglomération, ayant donné .....  
Pouvoir à Non attribué.....